

Jeudi 30 avril 2020 #27

## Signature d'un protocole sur la communication électronique pénale

Afin de trouver des solutions pour assurer la continuité du service public de la justice pendant la crise sanitaire liée au Covid-19, le CNB a signé le vendredi 24 avril 2020 un protocole national avec le ministère de la Justice organisant la communication électronique en matière pénale. Un projet de protocole local a été élaboré avec la Conférence des bâtonniers et le Barreau de Paris et permettra de décliner à l'échelon de chacun des barreaux le protocole national.

[En savoir plus](#)

## La profession d'avocat demande un accès plus simple au fonds de solidarité et aux prêts garantis par l'État

Le Conseil national des barreaux, le barreau de Paris et la Conférence des bâtonniers ont adressé une lettre cosignée au ministre de l'Économie et des Finances mercredi 29 avril 2020. Ce courrier vise à faciliter l'accès au fonds de solidarité ainsi qu'aux prêts garantis par l'État aux cabinets d'avocats exerçant notamment en AARPI.

[En savoir plus](#)

## RESTONS CONNECTÉS





+33 (0)1 53 30 85 60



Nous contacter par mail



Conseil national des barreaux 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris

[Si vous souhaitez vous désabonner des flashes info, suivez ce lien](#)